



Suite à prendre en compte pour affaire escroquerie découverte

Par **alexia92i**, le **22/05/2008** à **21:22**

pour revenir à ma question : procès gagné dois je payer ?

la femme du faux proprio est handicapée et il profite de son héritage en louant le bien !

peut elle (la réelle proprio) faire une démarche ? pour récupérer son bien immobilier etc ?

merci à tous d'avance !

alexia

Par **frog**, le **22/05/2008** à **21:35**

Bonjour,

Qu'entendez vous par récupérer ?

Par **alexia92i**, le **22/05/2008** à **21:50**

J'entends par là le fait que la réelle proprio pourrait vouloir reprendre son bien immobilier dans

le but de le louer.

je lui ai déjà parler, apprement il lui a tout pris et est parti mais pendant les procédures elle le soutenait ne souhaitait point avoir à faire avec moi disant qui fallait voir avec lui.

bref je ne sais pas quels sont leurs recours pour récupérer ce bien car le juge ne nous pas repris les clefs, nous avons gagné mais sans conseils et décisions vis a vis de cette location.